

Colloque

L'AMÉNAGEMENT CONVENTIONNEL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Vendredi

4 décembre
2026

**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**



**Musée de
Grenoble**
8h45-17h

CONTACT

crj@univ-grenoble-alpes.fr

<https://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

PROGRAMME

8h20 - Accueil café

9h - Allocution d'ouverture - Ingrid Maria, professeure, codirectrice du CRJ

9h05 - Présentation - Sébastien Cacioppo, maître de conférences, Université Grenoble Alpes

9h15 - Introduction

Le droit civil des contrats et des obligations, source et modèle de l'aménagement conventionnel de la propriété intellectuelle

Emmanuel Putman, professeur, Aix-Marseille Université

LA LIBERTÉ D'AMÉNAGEMENT CONVENTIONNEL DANS L'INTÉRÊT DES PARTIES

9H35 - DANS L'INTÉRÊT DU BÉNÉFICIAIRE DE L'OPÉRATION

Présidence : Émilie Terrier, maîtresse de conférences, Université Grenoble Alpes

- L'aménagement de la contrepartie de la cession et de la licence par le jeu de la condition

Alexis Boisson, maître de conférences, Université de Montpellier

- La prise en compte du goodwill (survaleur) dans les cessions de droits de propriété intellectuelle

Alexandre Delmotte, maître de conférences, Université Grenoble Alpes

10h15 - Discussion

10h40 - Pause

11H - DANS L'INTÉRÊT DU TITULAIRE ORIGINEL DES DROITS

Présidence : Sébastien Cacioppo, maître de conférences, Université Grenoble Alpes

- Encadrer le travail de création : quand le contrat de cession invisibilise la commande de l'oeuvre

Stéphanie Le Cam, maîtresse de conférences, Université Rennes 2

- L'aménagement conventionnel des cessions à titre gratuit

Bérengère Gleize, maîtresse de conférences, Avignon Université

Agnès Maffre Baugé, professeure, Avignon Université

- L'utilité d'une clause de conscience dans les contrats d'édition

Jean-Michel Bruguière, professeur, Université Grenoble Alpes

12h - Discussion

12h30 - Pause déjeuner

L'ENCADREMENT DE L'AMÉNAGEMENT CONVENTIONNEL DANS L'INTÉRÊT DES TIERS

14H - DANS L'INTÉRÊT DU TIERS INTÉRESSÉ À L'OPÉRATION

Présidence : Pascale Tréfigny, conseillère en service extraordinaire à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

- La place de l'auteur dans l'opération de cession du contrat d'édition

Rebecca Armand-Toureu, maîtresse de conférences, Université Grenoble Alpes

- La licence FRAND à la lumière du régime de la stipulation pour autrui

Jacques Raynard, professeur, Université de Montpellier

14h40 - Discussion

14H50 - DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Présidence : Emmanuel Putman, professeur, Aix-Marseille Université

- L'ordre public contractuel en propriété intellectuelle, instrument au service des intérêts de l'utilisateur ?

Thomas Lange, avocat au Barreau de Reims, Cabinet Fidal

- L'ordre public face aux contrats portant sur les marques

Pascale Tréfigny, conseillère en service extraordinaire à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

14h40 - Discussion

15h30 - Ouverture - La pratique du contrôle contractuel au-delà du périmètre du droit d'auteur

Gilles Vercken, avocat au Barreau de Paris, Cabinet Vercken et Gaullier

15h50 - Rapport de synthèse

Nathalie Blanc, professeure, Université Sorbonne Paris Nord

L'AMÉNAGEMENT CONVENTIONNEL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le colloque annuel sur la propriété intellectuelle a pour thème cette année « L'aménagement conventionnel de la propriété intellectuelle ».

La manifestation s'intéressera à la marge de manœuvre dont disposent les parties à un contrat, relatif à des droits de propriété intellectuelle, pour aménager leurs obligations réciproques.

La matinée sera consacrée à la liberté d'aménagement conventionnel de la propriété intellectuelle. Cette liberté permet aux parties d'aménager le contrat, soit en faveur des intérêts du bénéficiaire de l'opération contractualisée, soit au profit du titulaire originel des droits faisant l'objet de ladite opération. À ce titre, le droit commun des obligations, issu du Code civil, peut constituer un réservoir de solutions permettant aux parties d'aménager leurs relations contractuelles et de rechercher, communément, un certain équilibre dans leurs engagements respectifs.

L'après-midi concernera l'encadrement de l'aménagement conventionnel de la propriété intellectuelle. Un tel encadrement peut apparaître nécessaire dans la mesure où l'exécution de certains contrats peut avoir une incidence pour les tiers qui, bien que n'étant pas parties à ces contrats, ne sont pas pour autant totalement désintéressés par ceux-ci. Les intérêts de ces tiers doivent donc, nécessairement, être pris en considération. Aussi, certains aménagements conventionnels peuvent contrevenir à l'intérêt général et, en ce sens, une limitation desdits aménagements apparaît bienvenue. Une nouvelle fois, le droit commun des obligations peut être convoqué pour fonder les éventuels encadrements apportés à la liberté d'aménagement conventionnel des parties.

Sébastien Cacioppo

Maître de conférences en droit privé, directeur scientifique du colloque

LIEU DU COLLOQUE :

MUSÉE DE GRENOBLE

5, place de Lavalette

38000 Grenoble

Accès : tram B - arrêt « Notre Dame-Musée »